



Recouvrement location parking

Par Jeuneroratus

Bonjour,

J ai un petit souci auquel je suis confronté et j aimerais obtenir des conseils de personnes avisées. En vous remerciant d avance

Je loue un box de parking la personne me doit 3 loyers de 150 euro.

Le locataire a commis à une faute grave qui a entraîné la résiliation automatique du bail .

Bien évidemment le locataire fait la sourde oreille à mes relances .

Comment pourrai je mes trois mois impayés soit 450 ?

Je sais que je peux faire appel à un huissier pour établir un commandement mais est ce une bonne idée quelqu'un a il une évaluation du coût de cet acte ? En vaut il la peine

Merci pour votre précieuse aide et bon week end

ovation de parking

Par yapasdequoi

Bonjour,

Avez-vous un contrat de location écrit et signé ?

Avez-vous envoyé un courrier RAR de relance pour ces impayés ?

Pouvez-vous préciser quelle clause a entraîné la résiliation du bail ? Et dans ce cas avez-vous notifié la résiliation au locataire ?

Par Jeuneroratus

Bonjour et merci pour la réponse rapide .

J ai bien un contrat signé de bail

Ce dernier a été résilié automatiquement car le locataire utilise le box à des fins d hébergement...

Le parking est géré par une société je l'ai acheté en amodiation.

J'ai donc notifié la résiliation par recommandé AR et oralement et le locataire m'a rendu mes clefs mais me doit 3 mois de loyer .

Belle journée

Par yapasdequoi

Tout est là :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1746[ur]